



LE MONITORING

DU PORT AUTONOME DE KRIBI • vendredi, 06 septembre 2019

Cette revue de la presse donne l'essentiel de l'actualité du secteur maritime, de la logistique et des transports au Cameroun, en Afrique et dans le reste du monde. Constituée d'une sélection d'articles en rapport avec les centres d'intérêt du Port autonome de Kribi (PAK), elle provient de plusieurs sources auxquelles la [Cellule de Communication et des Relations publiques](#) a pu avoir accès. Des références sont indiquées entre parenthèses pour permettre à ceux qui le souhaitent de poursuivre et d'approfondir éventuellement leur lecture. Le contenu de cette revue de presse ne reflète cependant en aucun cas le point de vue du PAK.

CAMEROUN

Gestion des ports : les lauréats de la 12^{ème} promotion du programme « Train for Trade » de la CNUCED reçoivent leur parchemin

Placé sous la direction technique de la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le programme Train for trade a pour objectif de renforcer les capacités des personnels tant des administrations que des entreprises du secteur portuaire. « Il s'agit d'une formation pluridisciplinaire qui touche plusieurs centres d'intérêts. Comme les finances, la gestion technique, la gestion des ressources humaines, l'exploitation portuaire et les aspects juridiques », précise le chef de projet Bertrand OWONO NDI. Ainsi plusieurs cadres et responsables du Port autonome de Kribi (PAK) ont participé à ce programme et arrivés à la fin, ils ont reçu des parchemins de fin de formation en compagnie de leurs homologues du Port autonome de Douala. (<https://bougna.net>)

Port Autonome de Kribi (PAK) : malgré le choix d'ICTSI, KPMO ne compte pas lever l'ancre sur le terminal polyvalent

Malgré la sélection du consortium Philippin ICTSI pour la gestion de la concession du terminal polyvalent du Port autonome de Kribi, Kribi Port Multiple Operators (KPMO) ne compte pas y lever l'ancre. Le consortium Camerounais qui assure la gestion en régie depuis le dépôt de bilan de NECOTRANS, souhaite rester sur la place portuaire de Kribi. Le mercredi 21 août dernier, une délégation du consortium Camerounais a été reçue en audience par le Premier Ministre Joseph DION NGUTE. Objectifs, « demander au Chef du gouvernement ce qu'il nous réserve par rapport à ce Port. Nous ne voulons pas être considérés comme investisseurs, mais nous voulons prendre part à la gestion des ports Camerounais » a notamment réagi Gabriel MANIMBEN, membre de KPMO et directeur général de l'agence des prestations maritimes (APM).

(<https://bougna.net>)

Port Autonome de Kribi (PAK) : séduit par le Port autonome de Kribi, SICAMEC projette y investir 45 Milliards de F.CFA dans une usine de construction d'appareils électroménagers

Séduit par l'attractivité économique de la zone industrielle du PAK, la Société Industrielle des Appareils électroménagers et Climatiseurs (SICAMEC) choisit la plateforme portuaire de Kribi pour installer son usine. Un protocole d'accord a été signé entre le Port autonome de Kribi et cette société, géant Camerounais de l'électroménager. Le document confie à SICAMEC une

autorisation d'occupation temporaire (AOT) d'un site qui couvre une superficie d'environ de 18 hectares.

(<https://bougna.net>)

Transport ferroviaire : la firme Turque YENIGUN sollicite construire la voie ferrée Edéa-Kribi-Lolabé

Le Ministre délégué auprès du Ministre des transports Zakariaou NJOYA a reçu en audience le Directeur régional de la firme Turque YENIGUN en Afrique, Tufan SERCAN. Au cours des échanges, le Directeur régional de YENIGUN a fait part du vœu de sa firme de réaliser le projet ferroviaire Edéa-Kribi-Lolabé. Il a présenté la capacité de sa firme à mobiliser les fonds pour réaliser cet important ouvrage. Ce dernier a également rassuré son interlocuteur que la firme possède capacité technique afférente pour la construction de ce type d'ouvrage. Les études de faisabilité de ce projet étant encore en cours, le Directeur des transports ferroviaires a demandé à cette firme de présenter de façon concrète le bilan de leurs réalisations dans la construction des voies ferrées.

(<https://mintransport.net>)

Port Autonome de Douala (PAD) : le port de Douala annonce « l'ultime étape » du processus d'attribution du terminal à conteneurs

« Le processus d'attribution du contrat de concession du terminal à conteneurs du Port de Douala-Bonabéri va entamer cette semaine, l'ultime étape devant aboutir dans quelques semaines à la révélation du nouvel opérateur », annonce le Port autonome de Douala (PAD). Cette annonce du PAD intervient dans un contexte où le tribunal administratif du Littoral a suspendu provisoirement le processus d'attribution du terminal à conteneurs au port de Douala-Bonabéri à la demande du consortium Bolloré-APMT. Ce dernier (concessionnaire depuis 2005) entend par cette procédure judiciaire obtenir des explications sur son éviction de la liste des entreprises préqualifiées, au terme de l'appel à manifestation d'intérêt du 12 janvier 2018. En outre, Bolloré espère obtenir l'annulation pure et simple du processus de désignation du nouveau concessionnaire dudit terminal à conteneurs. Pour sa part, le PAD affirme qu'il poursuit le processus parce qu'il avait, par un pourvoi, suspendu l'ordonnance N° 90/OSE/PTA/DLA/19 rendue par le tribunal administratif du Littoral à Douala dans cette affaire. « Ce pourvoi introduit par le PAD suspend de plein droit l'exécution de l'ordonnance obtenue par l'entreprise APMT Terminals B.V-Bolloré SA arrivée 7^e sur 9 candidats à l'appel international à manifestation d'intérêt du 12 janvier 2018 », raisonne le PAD.

(<https://www.investiraucameroun.com>)

Port Autonome de Douala (PAD) : la bataille autour de la concession du terminal à conteneurs du port de Douala se durcit devant la justice camerounaise

Le 21 août 2019, le Port autonome de Douala (PAD), l'entreprise publique chargée de la gestion de la plateforme portuaire de la capitale économique camerounaise, a obtenu du tribunal administratif de Douala un pourvoi contre la décision rendue le 16 août 2019 laquelle suspendait le processus de désignation du nouveau concessionnaire du terminal à conteneurs du port de Douala. Selon des sources internes au PAD, ce pourvoi permet de poursuivre le processus de désignation du nouveau concessionnaire du terminal à conteneurs, en dépit des contestations du consortium Bolloré-APM Terminals (concessionnaire depuis 2005), qui a porté l'affaire devant les tribunaux. D'abord pour obtenir des explications sur son éviction de la liste des entreprises préqualifiées au terme de l'appel à manifestation d'intérêt, ensuite pour obtenir l'annulation pure et simple du processus de désignation du nouveau concessionnaire du terminal à conteneurs du port de Douala. Confortés par le pourvoi obtenu du tribunal administratif, les responsables du PAD entendent relancer les discussions avec les deux entreprises ayant déposé leurs offres (Dubai Port World et Terminal Investment Ltd). À en croire une source autorisée, les résultats définitifs seront rendus publics d'ici le 15 septembre 2019.

(<https://www.investiraucameroun.com>)

AFRIQUE CENTRALE

Gabon : le gouvernement va vendre le bois saisi au port d'Owendo

Le scandale des 250 containers de Kévazingo, saisis au port d'Owendo fin février 2019, s'achemine vers son épilogue. Le ministre de la Forêt et de la Mer, Lee White, accompagné du procureur de la République, Olivier Nzaou, a effectué une descente sur les lieux où sont entreposées les cargaisons de bois en vue de prendre possession de tous les conteneurs saisis par la justice. *«En toute transparence, nous sommes venus assurer le transfert de ces conteneurs dans un lieu sécurisé. Nous allons faire l'inventaire, estimer leur véritable valeur et vendre ce bois au bénéfice de l'État»*, explique le ministre à la presse locale. Il sera question, assure-t-il, de transporter environ 250 conteneurs de bois et 3 000 m³ de bois en vrac. *«C'est un peu tôt pour estimer la valeur totale, mais c'est sûr qu'on parle de dizaines de milliards au bénéfice de l'État»*, poursuit Lee White. Une opération qui intervient au lendemain de l'autorisation d'exportation de meubles fabriqués à base de cette essence depuis la Zone économique spéciale de Nkok vers la Chine (<http://www.lenouveaugabon.com/transports>)

RESTE DE L'AFRIQUE

Maroc : le nouveau port de SAFI va recevoir bientôt ses premiers portiques

Le navire Sud-coréen DONGBANG GIANT NO8, vient de traverser le détroit de Gibraltar en direction du nouveau port de Safi où il est prévu d'arriver sur rade le 28 août avec à son bord les trois premiers portiques du nouveau port. Le navire spécialisé dans le transport de colis lourds avait quitté la Corée du sud le 1 juillet 2019 pour livrer sa cargaison très spéciale au nouveau port de Safi. Le nouveau port sera constitué de plusieurs quais pour les vracs solides notamment : Un poste charbonnier à 16.50 m/Zh et de 289 m de linéaire, Un quai de service à 6.00 m/Zh ayant un linéaire de 100 m. D'autres équipements seront livrés au fur et à mesure de la finalisation des travaux du nouveau port.

(<https://maritimeneews.ma/>)

Somalie : développer un cadre légal pour la nouvelle administration maritime de Somalie

Avec 3300 kilomètres de côtes, le littoral de la Somalie constitue le plus long de la Corne de l'Afrique, et peut-être le plus important en termes géographiques. Le pays compte quatre ports commerciaux principaux et environ cinq ports plus petits. Cependant, après des décennies de guerre civile, un effort considérable est nécessaire pour rebâtir le secteur maritime en Somalie. L'OMI et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) ont organisé un atelier à Mogadiscio (Somalie), du 25 au 27 août. L'événement, qui a réuni 36 hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral, visait à finaliser le fort attendu Code du transport maritime de Somalie, dans l'espoir qu'il soit promulgué par le Parlement. Ce Code du transport maritime comprend les mesures nécessaires pour que la Somalie puisse accéder à tous les traités principaux de l'OMI, ce qui permettrait au pays de s'acquitter de ses responsabilités conformément aux instruments de l'OMI. L'OMI a fourni une assistance technique dans l'élaboration du Code et soutenu les efforts pour la mise en place d'une Administration maritime nationale. Ces deux éléments sont essentiels pour permettre au pays de remplir ses obligations internationales, ce qui est nécessaire pour permettre au secteur maritime de prospérer dans la région.

(<http://www.imo.org/fr/MediaCentre/WhatsNew/Pages/default.aspx>)

Transport maritime mondial : OMI 2020 génère une pénurie de gros porte-conteneurs

Les perspectives de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur les émissions de soufre en janvier prochain a déjà des répercussions sur les capacités disponibles et le marché de l'affrètement. Cette étape devrait renforcer le phénomène d'augmentation de la taille des navires. Les 145 porte-conteneurs non assignés à la desserte d'une ligne régulière fin août ne représentent que 2,4 % de la capacité conteneurisée mondiale. Mais la moitié des 552.920 EVP immobilisés l'est pour des raisons de « retrofitting ». Actuellement, 27 unités cumulant 282.850 EVP de capacité sont ainsi à la fois en escale technique ordinaire et en cours de travaux d'installation de filtres à fumée d'échappement (scrubbers), afin de satisfaire, dès janvier 2020, à la nouvelle limite de 0,5 % de soufre dans les émissions atmosphériques des navires (au lieu de 3,5 % aujourd'hui). Les plus concernés par ces transformations sont les navires de grande taille : 18 d'entre eux ont une capacité égale ou supérieure à 7.500 EVP. Alphaliner ajoute que 11 porte-conteneurs supplémentaires, cumulant une capacité de quelque 120.000 EVP, sont en ce moment immobilisés uniquement à des fins d'installation d'un scrubber.

(<https://www.lantenne.com/transport-maritime-fret-maritime/>)

BONNE LECTURE